

Compte Epargne Temps

Chronique

d'une mort annoncée

C'est fait : la direction d'ASF a atteint son objectif. L'accord du Compte Epargne Temps (CET) est en survie pendant quelques mois encore, puis sera rayé de la liste des accords collectifs d'ASF !

La direction a tout d'abord dénoncé juridiquement l'accord du CET, pour ensuite en durcir les conditions d'alimentation et d'utilisation en excluant la plupart des salariés. Ainsi, elle contraint les organisations syndicales au refus, qui ne peuvent accepter une telle remise en cause. Et prochainement, la direction s'érigera en martyr en faisant porter la responsabilité de ce recul historique sur le dos des organisations syndicales !

➤ Tout au long de cette négociation, la CFDT a fait des **propositions concrètes**. Dès octobre 2010, nous avons écrit 4 pages de propositions afin de tenter d'apporter des réponses aux problèmes soulevés par la direction [qui portaient sur la monétisation, les « abus » d'alimentation et les absences de courte durée]. Mais la direction n'a pas retenu nos propositions pour encadrer ce qu'elle qualifiait de « dérives ».

➤ Puis, la direction a ajouté un nouveau prétexte : **dédier le CET à l'aménagement des fins de carrière**, en abondant uniquement une partie de la filière sécurité (excluant notamment l'encadrement opérationnel et les ouvriers d'entretien), tout en affirmant sa volonté de porter une attention particulière aux conditions de travail et à la pénibilité. Or, les discussions de ces derniers mois sur la pénibilité ont intégré des métiers et des postes de travail de toutes les filières, et la direction a exclu la totalité de la structure et du péage de cette négociation. Cherchez l'erreur !

Il a été souvent fait référence à « l'esprit du CET ». Mais là encore, ASF est incohérente. En effet, les aménagements de fins de carrière dans le cadre de la pénibilité doivent :

- inclure tous les métiers concernés : Viabilité/Sécurité - Péage - Structure,
- ne pas faire du CET le seul outil de ces aménagements. D'autres solutions existent, notamment dans le cadre des négociations obligatoires. Mais dans ce cas, la CFDT a dénoncé l'attitude d'ASF qui n'engage pas les moyens nécessaires, et préfère demander à ses salariés de financer par leur épargne d'éventuelles cessations anticipées d'activité.

Désormais, nous savons tous qu'ASF, sous le joug de VINCI, a comme unique préoccupation la raison économique, qui l'emporte au détriment d'une approche sociale soucieuse du **bien-être des salariés**. Le Compte Epargne Temps doit d'abord servir à cela !

La dernière réunion du 22 décembre décidée par la DRH, fera date dans l'histoire d'ASF. Après la couverture sociale, elle sonne le glas du dialogue social qui a permis de négocier les nombreux accords par le passé, dont certains ont fait date, comme celui sur le CET.

Cette gouvernance d'entreprise va-t-elle continuer à démolir méthodiquement tout ce qui a été construit, ou va-t-elle enfin réaliser que cette stratégie va la mener dans le mur ? Va-t-elle enfin comprendre qu'elle ne bâtira rien de constructif sans la confiance de sa principale ressource : les femmes et les hommes qui travaillent à ASF ?